



Pauses dans l'hôtellerie

Par miloudu25

Bonjour,

Je suis réceptionniste dans un hôtel. Je fais les horaires suivants: 6h30 - 15h ou 15h - 23h.

En semaine, nous sommes souvent deux dans l'entreprise (le directeur ou l'adjointe et moi-même). Le directeur ou l'adjointe me remplace donc pendant que je prends ma pause (on a le droit à 45 min). Mais le week-end je suis en général seule dans l'entreprise. Pourtant le patron me décompte quand même mes 45 minutes de pause. A t-il le droit? Car si un client arrive pendant ma pause, je dois l'accueillir, je dois donc me rendre disponible pendant ce temps de "pause", donc pour moi, il doit me la payer... Ai-je raison?

Ensuite, lorsque je suis de matin, le directeur me fait prendre ma pause vers midi. Mais lorsque je suis d'après-midi/soir il me fait prendre ma pause vers 17h30 (parfois 18h) car après il rentre chez lui et je me retrouve donc seule dans l'entreprise. Sauf que j'ai commencé mon temps de travail seulement 2h30 avant. A t-il le droit de me faire prendre ma pause si tôt?

Je voudrait parler de tout ça avec lui, mais je voudrais être sûr de ce que j'avance, d'où mon poste. En espérant que quelqu'un puisse m'aider.